

# InfoCOUPE

1<sup>er</sup> décembre 2021

## Forêt domaniale de Saint Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe d'ouverture de chemin d'exploitation sur la parcelle 200a et 200c de la forêt, situées sur le territoire de Saint Germain-En-Laye.

### Une coupe en futaie irrégulière programmée



### Informations coupe

**Parcelles** 200a & 200c

**Surfaces** 14.69 ha

**Type de peuplements** Chêne & hêtre

**Volume de bois prélevé** 700 m<sup>3</sup>

**Date de début des travaux** 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Durée du chantier** 6 mois



### Des coupes complémentaires d'ouverture de chemins d'exploitation pour préparer les travaux de demain et protéger les sols



Parallèlement aux coupes sanitaires, les forestiers ont programmé l'ouverture de **chemins d'exploitation**, appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les **18 à 24 mètres dans les parcelles**, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

# Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



# Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

# Après cette coupe ?

La parcelle 200 va se régénérer naturellement ; sur cette parcelle il n'y aura pas de plantation.

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se développer naturellement.

# Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

# Plan des coupes sur la parcelle 200a et 200c

Coupe en futaie irrégulière



# La forêt domaniale de Saint Germain

Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.



# Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

# CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27, rue Edouard Charton  
78000 Versailles

Ysatys Nadji  
Chargée de Communication  
ysatys.nadji@onf.fr